

Conseil Municipal

LES MOUSSIÈRES

Procès-verbal Séance du 27 mars 2023

Le Conseil Municipal de la commune LES MOUSSIÈRES s'est réuni, en session ordinaire, à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian ROCHET, Maire.

<u>Présents :</u>	Gaétan DUSSOUILLEZ - Thomas GRENARD – Raphaël GROSSIORD - Sandra GROSTABUSSIAT- Sylvie GROSTABUSSIAT – Joris MALLAMACI - Florent MILLET (arrivé à 20h11 point1), Christian ROCHET et Jean-Michel TERRIER
<u>Absents :</u>	
<u>Secrétaire</u>	Thomas GRENARD

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2023
- COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DE RESULTAT : BUDGET COMMUNE
- COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DE RESULTAT : BUDGET ASSAINISSEMENT
- TAXES DIRECTES LOCALES
- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
- BUDGET « COMMUNE »
- BUDGET « ASSAINISSEMENT »
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Est nommé Thomas GRENARD comme secrétaire de séance.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2023 :

Le procès-verbal du 27 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

4. Compte Administratif, compte de gestion, affectation de résultat : Budget « Commune »

- COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire commente le compte administratif 2022 du budget « commune » :

		Budget primitif 2022	Compte administratif 2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
6419			483.00
013	Atténuation de charges		
70	Produits de gestion courante	83 215.00	84 805.86
73	Impôts et taxes	149 202.00	148 568.41
74	Dotations et subventions	46 227.00	46 272.72
75	Autres produits de gestion courante	32 200.54	32 582.48
76	Produits financiers	0	1.52
77	Produits exceptionnels		864.64
042		34 152.05	34 152.05
002	Excédent de fonctionnement		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		344 996.59	347 730.68
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	127 366.54	123 658.42
012	Charges de personnel	50 580.00	55 079.53
014	Atténuation de produits	2 940.00	2 757.00
65	Autres charges de gestion courante	107 851.00	83 812.62
66	Charges financières	7 351.00	6 830.30
67	Charges exceptionnelles	0	0
022	Dépenses imprévues	4 283.90	
023	Virement en investissement	10 472.00	
042	Opérations d'ordre entre section	34 152.05	34 152.05
TOTAL DES DEPENSES		344 996.59	306 289.92

		Budget primitif 2022	Compte administratif 2022
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
10	Dotations Fonds divers Réserves	12 360.00	20 835.10
1068	Dotations Fond divers Réserves	86 097.56	86 097.56
13	Subventions d'investissement	44 469.00	32 813.20
16	Emprunts et dettes assimilées	54 167.41	440.66
165	Dépôts et cautionnements reçus		
021	Virement de la section fonctionnement	10 472.00	
040	Opérations d'ordre entre sections	36 936.05	34 152.05
041	Opérations patrimoniales		
	RAR		
Total des recettes d'investissement		245 102.02	174 338.57
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	123 389.52	
13	Subventions d'investissement		
16	Remboursement d'emprunts	23 274.00	23 523.88
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subvention d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	58 718.45	22 285.61
23	Immobilisations en cours		
020	Dépenses imprévues	2 784.00	
040	Opérations d'ordre entre sections	36 936.05	34 152.05
041	Opérations patrimoniales		
	RAR		
Total des dépenses d'investissement		245 102.02	79 961.54

Suite à cette présentation, le Maire est invité à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022. Le compte administratif est mis au vote par Mme Sandra GROSTABUSSIAT. Le Maire revient ensuite dans la salle du conseil municipal.

→ **A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2022 pour le budget « commune ».**

- COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion permet ensuite de mettre en parallèle les chiffres du compte administratif avec ceux issus du compte de gestion de la commune qui a été établi par Monsieur Jérôme FABING, directeur départemental des finances publiques. L'ensemble est cohérent.

→ **A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 pour le budget « commune ».**

- AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2022, en cumulé, a généré :

Un excédent de fonctionnement de : 41 440.76 €
 Un excédent d'investissement de : 94 377.03€

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- La somme de 29 012.49€ sera affecté au D 001
- La somme de 41 440.95€ sera affectée au 1068

5- BUDGET « ASSAINISSEMENT » : COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT

- COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire commente le compte administratif :

		Budget primitif 2022	Compte administratif 2022
RECETTES D'EXPLOITATION			
002	Excédents antérieurs reportés		
70	Ventes produits fabriqués, prestations de services, marchandises	66 417.00	66 603.87
74	Dotations et participations	17 000.00	
77	Produits exceptionnels		
042	Opération d'ordre entre section	41 859.00	41 859.00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		125 276.00	108 462.87
DEPENSES D'EXPLOITATION			
002	Déficit reporté	6 612.86	
011	Charges à caractère général	45 349.99	41 593.86
012	Charges personnels et frais assimilés	6 000.00	6 143.65
66	Charges financières	7 317.08	6 908.98
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		
042	Opérations d'ordre entre sections	51 106.00	51 106.4
023	Virement en investissement	7 890.07	
022	Dépenses imprévues	1 000.00	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		125 276.00	105 752.89

		Budget primitif 2022	Compte administratif 2022
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
001	Excédent antérieur reporté		
10	Dotations fonds divers réserves	730.00	
106	Dotations Fonds divers réserves		
13	Subvention d'investissement	18 617.00	
021	Virement de la section exploitation	7 890.07	
040	Opérations d'ordre entre sections	51 106.00	51 106.40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		78 343.07	51 106.40
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
16	Emprunts et dettes assimilés	11 634.86	11 634.86
21	Immobilisations incorporelles	21 485.00	
020	Dépenses imprévues	1 000.00	
040	Opérations d'ordre entre sections	41 859.00	41 859.00
001	Déficit d'investissement reporté de N-1	2 364.21	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		78 343.07	53 493.86

Suite à cette présentation, le Maire est invité à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite du compte administratif 2022. Le compte administratif est mis au vote par Sandra GROSTABUSSIAT. Le Maire revient ensuite dans la salle du conseil municipal.

→ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2022 pour le budget « assainissement ».*

- *COMPTE DE GESTION 2022*

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion permet ensuite de mettre en parallèle les chiffres du compte administratif avec ceux issus du compte de gestion de la commune qui a été établi par Monsieur Jérôme FABING, directeur départemental des finances publiques. L'ensemble est cohérent.

→ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 pour le budget « assainissement ».*

- *AFFECTATION DES RESULTATS*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2021 a généré :

- un excédent d'exploitation de : 2 709.98 euros
- un déficit d'investissement de : 2 387.46 euros

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- La somme de 3 902.88 € sera affectée au compte D002
- La somme de 4 751.67 € sera affectée au compte D001 investissement

6- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire fait part de l'invitation reçue de La Maison pour Tous pour l'attribution d'un logement de type T4 mercredi 09.03.2023 à Lons-le-Saunier.
- ❖ Monsieur le Maire fait part de la convocation reçue par le cabinet COLIN pour la délimitation parcelle entre CREUZET / Commune des Moussières mercredi 09.03.

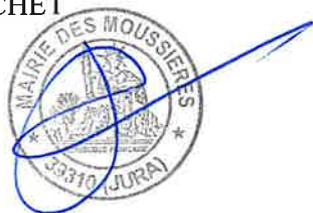
- ❖ Syndicat des Eaux : Monsieur le Maire informe que le syndicat n'a pas eu de retour pour l'enquête publique, une solution pour un forage des 20% manquants aurait été trouvée sur le terrain DURAFFOURG et débuterait d'ici 2-3 mois.
- ❖ Monsieur le Maire fait part des arbres appartenant à M. Arnaud MERCIER dans le virage rue de la Cheminée sont abîmés et menacent de tomber, ce dernier a été prévenu et seront coupés
- ❖ SIVOS : point fait par M. Florent MILLET
 Une réunion des Maires Ruraux a eu lieu à Châtelneuf le 09.03., Sandra GROSTABUSSIAT et Florent MILLET ont accompagné M. le Maire.
 Le 15.03 la carte scolaire est tombée (3 fermetures sur le secteur de Saint-Claude). Le conseil d'école est composé d'une bonne équipe, les effectifs sont en hausse et l'école a obtenu une subvention de 30 000€ avec plusieurs communes sur 1 an pour différents projets.
 Les délibérations des 4 communes concernant le projet de regroupement scolaire ont été reçues :
- les communes de Bellecombe et Les Moussières sont favorables pour un regroupement des 2 SIVOS sur un pôle unique avec extension de l'école des Sorbiers aux Moussières et pour intégrer le projet crèche aux compétences du SIVOS. Le choix de la fusion se ferait après entente des 4 communes sur le choix du site du pôle scolaire, périscolaire et extra-scolaire.
- La commune des Bouchoux favorable pour un regroupement des écoles des Bouchoux – La Pesse et des Moussières sur un pôle unique, 10 bulletins « non » sur 11 pour intégrer le projet crèche aux compétences du SIVOS et 5 abstentions – 4 bulletins pour le pôle unique à Chaudesembre – 0 bulletin pour le pôle unique avec extension à l'école des Sorbiers et 2 abstentions.
- La Commune de La Pesse est favorable pour un regroupement des écoles des Bouchoux – La Pesse et Les Moussières sur un pôle unique, favorable pour intégrer le projet de crèche aux compétences du SIVOS et concernant le scénario de pôle unique 1 voix pour le projet à Chaudesembre et 9 voix pour surseoir à statuer dans l'attente du chiffrage de la solution pôle unique par une extension péri/extrascolaire de l'école existante La Pesse.
- ❖ M. Gaétan DUSSOUILLEZ informe que le dé balisage raquettes est terminé et la Commune remercie M. Jacques GROS pour le travail effectué.
- ❖ M. J.M. TERRIER fait remarquer que devant la nouvelle réserve incendie, il faudrait mettre un panneau « interdiction stationner ». Le panneau sera commandé.

Dates à retenir :

- Nettoyage village : le 29.04.2023
- Prochain conseil municipal : 17.04.2023 à 20h30

La séance est levée à 22h18.

Le Maire,
Christian ROCHET



Le secrétaire de séance,
Thomas GRECARD